MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-03-2026

Dossier complet le : 14-03-2026

N° d'enregistrement : 015187/KK P

1 Intitulé du projet

Projet eolien de Sainte-Cecile - Val Bonnard - E2

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: FERME EOLIENNE SAINTE CECILE

Raison sociale: FERME EOLIENNE SAINTE-CECILE

N° SIRET: 84345372100022

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: Touzalin-Rivrain

Prénom(s): Valerie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une eolienne de type Vensys 62 au sein d'un projet de 6 eoliennes dont le mat est inferieur a 50 m. Coordonnees WGS 84: 001°38'44,62" E / 50°34'13,33" N

4.2 Objectifs du projet

L'objectif majeur du projet est la production d'electricite. Avec une puissance nominale de 1,5 MW, chaque eolienne du projet d'ensemble pourra produire jusqu'a 3000 MW par an et alimenter 300 a 700 foyers francais (hors chauffage electrique) ou environ 150 a 300 foyers (chauffage electrique inclus).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- phase amont du chantier : phase de destruction du milieu au droit des emprises du chantier. - acces et virages temporaires pour le chantier (dont grutage). - zones de stockage temporaires pour le chantier : stockage des pales, fleche de grue, depots de terre... - chantier d'installation de l'eolienne : fondations, terrassements localises pour les amenagements definitifs (dont plateforme), mise en place du fut, de la nacelle et du rotor. - raccordement electrique souterrain (1 poste de livraison). - duree estime des travaux : 12 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- exploitation de l'eolienne sur une duree previsionnelle de 20-25 ans. - suivis et maintenance reguliers. - en fin de vie, demantelement complet du parc : deconstruction de l'eolienne, evacuation des composants (pales, nacelle, fut), excavation des fondations, remise en etat du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procedure de declaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Mat Moyeu Rotor Hauteur sommitale	(47,84, metre) (49, metre) (62, metre) (80, metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Widehem

Lieu-dit :

Localité : Route de Widehem 62176 Camiers

Code postal : 62176 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 001°38'44,62" E " Lat. : 50°34'13,33" N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI zone Ae

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Camiers (62)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Camiers est concernee par un plan de prevention des risques inondation. La commune beneficie d'un programme d'action de prevention des inondations (PAPI Boulonnais)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Prescrit. La date de presription du PPRi est le 28/12/2000.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	- 9 ZSC : FR3100483 a 800 metres ; FR3100480 a 1,8 km ; FR3102005 a 4,0 km ; FR3100484 a 5,9 km ; FR3100481 a 8,3 km ; FR3102007 a 9,6 km, FR3100491 a 10,8 km, FR3100499 a 13,0 km ; FR3100482 a 19,1 km. - 3 ZPS : FR3110038 a 2,2 km ; FR3110083 a 9,4 km ; FR3112004 a 11,1 km
D'un site classé ?	☑	☐	- Pointe du Touquet (4,8 km)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	- destruction/perturbation de milieux cultives et prairiaux (impact potentiel faible pour la flore & les habitats et la petite Faune) - risque de collision/barotraumatisme de Chiropteres (impact potentiel moyen a fort, garde au sol<20m, haies< 200m bout de pale) - risque de derangement et collision d'Oiseaux en periode de reproduction et en periode internuptiale (impact potentiel
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	- impacts potentiels du projet avec des populations d'especes d'oiseaux nicheuses et migratrices ayant justifiees de la designation des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km dont Cigogne blanche et Goeland cendre
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	- destruction/perturbation de milieux cultives et prairiaux (chemins enherbes et accotements prairiaux de bord de route)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	- risque d'inondation par submersion marine et remontee de nappe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Camions lors des phases de travaux et de maintenance
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	L'eolienne produit un bruit aerodynamique et mecanique qui, a 500 metres, est souvent inferieur a 35 dB. La Vensys 62 dispose en outre de modes d'optimisation acoustique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Eu egard a la proximite de l'aerodrome du Touquet (LFAT) l'eolienne de 80 m de hauteur sommitale sera certainement soumise a un balisage diurne (blanc) et nocturne (rouge) reglementaire
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Impact visuel potentiel. Neanmoins, les effets sur le patrimoine demeure tres limite car le projet s'inscrit dans un contexte eolien existant (Widehem, Frencq et Lefaux) et le modele d'eolienne choisi, notamment la hauteur est en adequation avec les eoliennes issues du repowering du parc de Widehem et suit leur schema d'implantation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour les Chiropteres et l'Avifaune, effets cumules possibles avec : - les parcs eoliens realises et en instruction (dont PE de Lefaux, PE de Widehem, PE de Frencq). - le projet de reconversion de l'ancienne cimenterie de Dannes-Camiers (notamment le projet de base nautique). - le centre d'enfouissement et de stockage des dechets de Dannes (secteur de ressource alimentaire pour de nombreux Oiseaux). - les infrastructures lineaires existantes : voies de communication routieres (A14, routes communales et chemins d'exploitation) et lignes electriques. Pour le paysage: les parcs eoliens realises et en instruction (dont PE de Lefaux, PE de Widehem, PE de Frencq).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etudes anterieures dont : - volet milieux naturels de l'etude d'impact du projet de parc eolien de Camiers Sainte-Cecile (AXECO, 2020) - etude d'incidences du projet de parc eolien de Camiers Sainte-Cecile sur les sites Natura 2000 (AXECO, 2020) - volet paysager de l'etude d'impact du projet de parc eolien de Camiers Sainte-Cecile (Epure Paysage, 2020)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- mesures d'evitement : preservation des secteurs a enjeux ecologiques, calendrier de travaux adapte pour eviter la (hors periode de reproduction), suivi des phases destructives par un ecologue en phase chantier - mesures de reduction : reduction maximale des surfaces perturbees en cultures, fractionnement du chantier, balisage, bridage des eoliennes en faveur des Chiropteres, eloignement des secteurs a enjeux ecologiques (dont zone de nidification du Grand-duc d'Europe, zone de repos pour la Cigogne blanche, secteurs de chasse pour les Busards, surfaces arbores et prairiales attractives pour l'avifaune nicheuse et les Chiropteres), insertion du projet dans l'emprise des parcs existants, mise en place d'un systeme de detection/arret des eoliennes en faveur de la Cigogne blanche et des Busards, arret systematique en cas de conditions meteo defavorables pour les Larides, les Busards et la Cigogne blanche, reduction de l'attractivite du pied de machine pour la Faune volante, creation de milieux prairiaux pour les oiseaux de plaine - mesures d'accompagnement : balise ARGOS sur un individu du couple nicheur de Grand-duc d'Europe, protection des nichees de Busards. - suivi du chantier et suivis post-implantation (dont suivi specifique Cigogne blanche) Details des mesures en annexe (VMNEI, 2020)

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Touzalin-Rivrain

Prénom Valerie

Qualité du signataire Presidente

À St. Ingbert

Fait le 13-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)